

ECRITURES - 4

Theatre ouvert

Ecritures

novembre 1978 n° 4

PRIX de VENTE : 1 F.
21, rue CASSETTE
75006 PARIS - 222.77.00

RECONNAITRE LA CREATION

Des Molière à la pelle, des Shakespeare par pelletées, des classiques à veux-tu-en voilà, la saison théâtrale dans le secteur subventionné est drôlement bâtie : à force de creuser autour des fondations, le bâtiment penche un peu plus chaque année...

C'est peu dire, en effet, que la création contemporaine est enfouie dans les "relectures" et autres "questionnements" : jusqu'à quand pourra-t-elle maintenir la tête hors de l'eau ?

Que l'on ne s'y méprenne pas : nous ne refusons pas les classiques ! Nous sommes de ceux qui affirmons que leur prise en compte est indissociable de la prise en charge du théâtre d'aujourd'hui. Mais il est tout de même curieux - et désolant pour les gens de théâtre ! - de constater qu'au XXème siècle, le théâtre est le seul art dont les médiateurs, dans leur pratique quotidienne, apparaissent essentiellement attachés au passé. Vraiment étonnant, vis-à-vis de l'art de l'éphémère par excellence ! Depuis sa naissance, ce siècle ne vit que pour l'an 2000 : peintres, sculpteurs, musiciens et autres créateurs ont su très vite exister contre/avec l'héritage, même le plus immédiat. Et les gens de théâtre ?

A force de ne pouvoir, vouloir ou seulement oser ouvrir l'enveloppe d'un manuscrit adressé par un auteur ou les premières pages d'un livre ; à force d'hésiter à tendre une oreille plus attentive vers la parole de ceux qui ne sont ni lus, ni vus, ni connus, n'est-ce pas vers la mort d'un art que l'on s'achemine ?

Oh ! certes, les gens de théâtre ont des raisons raisonnables : par exemple, les subventions les enferment dans des faux cahiers de charges. Et les pouvoirs publics ont souvent témoigné d'un désintérêt réel pour la création contemporaine vivante. En actes pas en paroles, bien sûr. Essayons de les aider à se mettre en harmonie avec eux-mêmes.

Proposons aux uns et aux autres, aux pouvoirs publics et aux pouvoirs artistiques, des solutions d'incitation à la création - et de reconnaissance.

Par exemple, pourquoi l'Etat et les collectivités locales n'augmenteraient-elles pas automatiquement, forfaitairement ou proportionnellement, les subventions d'un Centre Dramatique ou d'une troupe régulière pour chacune de ses créations - faites dans les mêmes conditions et avec les mêmes moyens que les autres spectacles - d'une pièce originale d'un auteur d'expression française vivant ?

Ca ne devrait pas être aussi difficile que ça...